

Circulaire informant les parents de l'évolution du prix de la pension à Sorèze.

Numéro d'inventaire : 1979.09300

Auteur(s) : Fr. Henri Dominique Lacordaire

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : Douladoure (J.-M.)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1856

Description : 1 feuillet imprimé. Papier collant et déchirure du 2ème feuillet.

Mesures : hauteur : 207 mm ; largeur : 134 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Sorèze

Nom du département : Tarn

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Tarn, Sorèze

Ecole de Sorèze, le 1^{er} décembre 1856.

*cote troisième
Daugier une pièce*

M

LA Commission administrative de l'Ecole de Sorèze s'est réunie le 5 novembre dernier, et elle a décidé que, malgré la cherté des subsistances qui pèse depuis trois années sur cet établissement comme sur tous les autres, il ne serait demandé aux familles aucun accroissement de la pension ordinaire, ni pour couvrir les années précédentes, ni pour pourvoir aux nécessités de celle qui vient de s'ouvrir. Mais, en même temps, elle agréait une réforme qui doit peser sur l'administration temporelle de l'Ecole, et qu'il lui a paru d'autant plus juste de compenser, qu'elle diminue d'une manière notable les charges accessoires des parents.

Jusqu'ici les élèves avaient l'habitude de recevoir des provisions pour leurs déjeuners et leurs goûters, ou de prendre des abonnements à l'Économat pour cet objet, ou enfin d'acheter de leur bourse, ce qui ne leur était point fourni soit par des abonnements réguliers, soit par des approvisionnements échelonnés le long de l'année. Quelle que fût l'origine de cette coutume, elle était passée en loi, acceptée des familles aussi bien que des élèves. Mais, malgré l'habitude et la tradition qui la consacraient, elle



n'en était pas moins défavorable à la santé des enfants, contraire au goût d'une juste sobriété, onéreuse aussi pour les parents. En estimant à vingt centimes par jour cette dépense de surcroît, sous quelque forme qu'elle eût lieu, nous n'atteindrons pas la vérité moyenne, et néanmoins, même avec ce chiffre adouci, nous aurons à la fin des dix mois scolaires un résultat total de 60 francs par élève.

A ce régime sans ordre, où la délicatesse des enfants sollicitait la faiblesse des pères et mères, nous avons substitué un état de choses plus moral à la fois et plus économique. Tous les jours, à déjeuner, les élèves reçoivent, avec un pain plus blanc et plus frais, soit une soupe de légumes, soit du laitage chaud, soit une tasse de chocolat ou de café au lait. Le soir, à goûter, ils n'ont que du pain, mais également plus blanc et plus frais que celui qui est servi aux autres repas. Ce régime, qui a supprimé dans l'Ecole l'introduction de toutes les friandises accoutumées, a été reçu des élèves sans opposition, et il a apporté dans la discipline intérieure et extérieure une amélioration qui est aujourd'hui constatée.

C'est pourquoi, M , il ne vous paraîtra sans doute ni déraisonnable, ni excessif, que, conformément à la décision de la Commission administrative, en date du 5 novembre dernier, il vous soit réclamé, sous forme d'abonnement obligatoire et supplémentaire, une somme de quinze centimes par jour, pour faire face aux frais nouveaux que s'est imposés l'Ecole, soit 50 francs pour l'année.

A cette occasion, M , permettez-moi de vous faire remarquer que si la pension de l'Ecole de Sorèze paraît élevée au premier coup d'œil, elle ne l'est point

n'en était pas moins défavorable à la santé des enfants, contraire au goût d'une juste sobriété, onéreuse aussi pour les parents. En estimant à vingt centimes par jour cette dépense de surcroît, sous quelque forme qu'elle eût lieu, nous n'atteindrons pas la vérité moyenne, et néanmoins, même avec ce chiffre adouci, nous aurons à la fin des dix mois scolaires un résultat total de 60 francs par élève.

A ce régime sans ordre, où la délicatesse des enfants sollicitait la faiblesse des pères et mères, nous avons substitué un état de choses plus moral à la fois et plus économique. Tous les jours, à déjeuner, les élèves reçoivent, avec un pain plus blanc et plus frais, soit une soupe de légumes, soit du laitage chaud, soit une tasse de chocolat ou de café au lait. Le soir, à goûter, ils n'ont que du pain, mais également plus blanc et plus frais que celui qui est servi aux autres repas. Ce régime, qui a supprimé dans l'Ecole l'introduction de toutes les friandises accoutumées, a été reçu des élèves sans opposition, et il a apporté dans la discipline intérieure et extérieure une amélioration qui est aujourd'hui constatée.

C'est pourquoi, M. , il ne vous paraîtra sans doute ni déraisonnable, ni excessif, que, conformément à la décision de la Commission administrative, en date du 5 novembre dernier, il vous soit réclamé, sous forme d'abonnement obligatoire et supplémentaire, une somme de quinze centimes par jour, pour faire face aux frais nouveaux que s'est imposés l'Ecole, soit 50 francs pour l'année.

A cette occasion, M. , permettez-moi de vous faire remarquer que si la pension de l'Ecole de Sorèze paraît élevée au premier coup d'œil, elle ne l'est point

